

RALLYE DU CLAIN



20^è

2 et 3
JUIN 2018



LUSIGNAN - CLOUE - CELLE L'E - ROUILLÉ

L'A.S.A. Vienne Auto Compétition, vous présente le

REGLEMENT PARTICULIER

Du 20ème RALLYE REGIONAL DU CLAIN

2 et 3 juin 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES :

- Parution du règlement le lundi 2 avril 2018
- Ouverture des engagements lundi 2 avril 2018
- Clôture des engagements le lundi 21 mai 2018
- Parution du roadbook le samedi 2 juin de 8h45 à 16h00, à retirer au restaurant le Bistrotquet, 34 avenue de Poitiers, 86600 Lusignan.
- Reconnaissances le samedi 2 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- Vérifications administratives samedi 2 juin de 14h30 à 19h00, à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan.
- Vérifications techniques samedi 2 juin de 15h00 à 19h30, à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan.
- Heure de mise en place du parc de départ samedi 2 juin à l'issue des vérifications
- Première réunion de collège le samedi 2 juin à 18h00.
- Publication des équipages autorisés à prendre le départ, heures et ordres de départ, le samedi 2 juin à 20h30.
- Le dimanche 3 juin, départ à 9h00 et arrivée à partir de 16h29 à l'Espace 5 à Lusignan
- Vérifications finales au Garage Mélusin, Av. de Poitiers à Lusignan.
- Publication des résultats du rallye dimanche 3 juin 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan.
- **Remise des prix le dimanche 3 juin sur le podium d'arrivée, à Lusignan.**

ARTICLE 1 P- ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vienne Auto Compétition organise en qualité d'organisateur administratif et technique, le 20ème rallye régional du Clain qui se déroulera les 2 et 3 juin 2018. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord sous le permis d'organisation n°08/2018 en date du 15/03/2018 et la FFSA sous le permis d'organisation n°203 en date du 15/03/2018.

Comité d'organisation :

Président et sécurité : Doryan CHOLLET

Vice Président et partenaires : Julie RANCON

Trésorier, presse et administratifs : Sébastien FERRON

Secrétaire et responsable commissaires: Carole JEANNEAU

Secrétaire adjoint et responsable logistique : Sébastien GOUJONNET

Trésorier adjoint et responsable des officiels : Valérie THEBAULT

Remise des prix : Marie-Christine THOUVENET

Sécurité : Gérard TEXIER

Secrétariat du rallye : ASAVAC – D CHOLLET, 7 Chemin du Prensour 86240 ITEUIL -

asavac@free.fr - <http://www.asavac.fr> – Tél : 07 68 97 71 10

Permanence du rallye : Depuis la date d'ouverture des engagements jusqu'au 1er juin, au secrétariat du rallye. Puis à l'espace 5, route de Jazeneuil, 86600 Lusignan, du 2 juin à la clôture de l'épreuve par le collègue. **Tél. 07 68 97 71 10**

Organisateur technique :

ASA Vienne Auto Compétition – Mairie de Lusignan – 86600 LUSIGNAN

1.1P – OFFICIELS

Commissaires sportifs :

Président : Catherine CONDEMINE Lic. : 56617

Membres : Odile DELERUE Lic. : 4282

Dominique JOUBERT Lic. : 14860

Directeur de Course : Joseph LORRE Lic. : 10395

Directeur de Course Adjoint : Serge FAUVEL Lic. : 2517

Directeur de Course Adjoint : Françoise BOUCHON Lic. : 17644

Directeur ES 1 : Bernard CONDEMINE Lic. : 6916

Adjoint ES 1 : J Luc PAGE Lic. : 4727

Directeur ES 2 : Patrick ORILLAC Lic. : 14998

Adjoint ES 2 : Philippe DRONNEAU Lic. : 148449

Médecin Chef : Voir additif le jour de l'épreuve

Commissaires Techniques : Jean-Claude BRIGAUD Lic. : 13558

Thierry BAROU Lic. : 153112

Lionel DUBOIS Lic. : 6168

Sébastien BLANCHARD Lic. : 214917

Chargés relations concurrents : Fernand KAMP Lic. : 50053

Henry Louis LEGUELLAUD Lic. : 5555

Tricolore : Jacques POINOT Lic. : 5558

000 : Joëlle MARIEN Lic. : 7881

00 : Jean-Marie CAROF Lic. : 203852

Damier : Daniel BLUTEAU Lic. : 2974

1.2P - ELIGIBILITE

Le rallye du Clain compte pour la coupe de France des rallyes 2018 (Coef. 2), le championnat régional de la ligue Aquitaine Nord et le Challenge des Notes d'Or.

1.3P – VERIFICATIONS

Les équipages engagés **ne recevront pas de confirmation d'engagement**, la liste des engagés sera consultable sur le site <http://www.asavac.fr> et mise à jour régulièrement. Les équipages qui n'apparaîtraient pas sur cette liste voudront bien contacter le secrétariat.

Les équipages engagés sont convoqués aux vérifications aux dates et horaires suivants :

Vérifications administratives, **samedi 2 juin de 14h30 à 19h00**, vérifications techniques **samedi 2 juin de 15h00 à 19h30** à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan. Un CH sera mis en place de la sortie des administratifs à l'entrée aux techniques (30 mn). Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage Mélusin, Av. de Poitiers à Lusignan. Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P - CONCURENTS ET PILOTES

3.1P – DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P - Toute personne qui désire participer au 20^{ème} rallye du Clain doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 mai 2018, accompagnée des photocopies obligatoires.

3.1.10P – Le nombre d'engagés est fixé à 90 voitures maximum. L'organisation se réserve le droit d'annuler le rallye si moins de 50 engagés le lundi 21 mai.

3.1.11.1P – Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : 295 € jusqu'au 21 mai puis 320€ après le 21 mai

b) sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

3.1.12P – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P – ORDRE DE DEPART : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Dans l'ordre des numéros pour la première section, reclassement sur les temps de l'ES1 pour la deuxième et troisième section dans la mesure du possible.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P – Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. **L'assistance est interdite sur l'ensemble du parcours** excepté dans les zones précisées sur le road book. **A proximité de la salle des fêtes**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA

6.1P – DESCRIPTION

Le rallye régional du Clain représente un parcours de 123 Kms dont **39.100 Kms** chronométrés. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales :

Rouillé : 5.40 Kms ES 1 - 3 - 5

Cloué/Celle : 7.65 Kms ES 2 - 4 - 6

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe Itinéraire.

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P - Elles seront autorisées le samedi 4 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Attention les concurrents devront respecter le code de la route, les horaires ci-dessus et les riverains : application de l'article 6.2.7

ARTICLE 6-2-7 - PENALITES

Pour les Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages :

- Départ refusé,

- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,

- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P - Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble orange

Chef de poste : Chasuble orange + badge

ARTICLE 8P - RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX

Prix en espèces : 13 525 €

	1	2	3	4	5	TOTAL
Scratch	150	100	50			300
Groupe*	150	100	75			1 625
Classe	250 <small>** - 50% de 1 à 3 partants</small>	125 <small>De 4 à 8 partants</small>	75 <small>De 9 à 14 partants</small>	50 <small>Si plus de 15 partants</small>		11 500
Total						13525 €

**Primes de groupe si plus de 5 partants – Les primes sont cumulables.*

Les classes A7K et A7S seront confondues pour les primes. Si le nombre de partants est inférieur à 70, le montant des primes sera diminué de 10 %.

Une prime de 100€ sera attribuée à la première pilote féminine, à partir de 3 partants

Coupes :

- Aux 3 premiers du scratch
- Aux 3 premiers de groupe
- Au premier de chaque classe
- A 3 commissaires.
- Les coupes ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan.

ATTENTION :

Il faut que cette manifestation sportive soit une fête pour tous. Pour la pérennité de notre épreuve, nous comptons sur vous : SOYEZ RESPONSABLES, RESPECTEZ LA SECURITE, LES RIVERAINS, LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE ET L'ENVIRONNEMENT

Merci, et bon rallye.

HEBERGEMENTS :

Quelques idées pour trouver votre hébergement :

=> Gîtes de France Vienne - www.gitesdefrance-vienne.com

Tél : 05 49 37 19 77 ou 05 49 37 48 58 - Fax: 05 49 37 19 79 - info@gitesdefrance-vienne.com

=> La rubrique hébergement, sur le site de la Communauté de communes du Pays Mélusin : www.cc-paysmelusin.fr

=> Le site touristique de la Vienne : www.tourisme-vienne.com

